

LIVRET D'INFORMATIONS

À conserver tout au long de l'année

Nous attirons votre attention sur l'importance de ce document.

Nous vous recommandons de le lire attentivement et dans son intégralité, y compris pour les anciennes familles ayant des enfants déjà scolarisés à Saint-Michel.

SOMMAIRE

Dates de rentrée des classes	2
Dates des réunions parents	3
Les Associations et instances de l'établissement	4
Les services administratifs	5
Organisation du quotidien des élèves	5
Livres scolaires, examens, diplômes	7
Orientation	8
Lieux de vie, restaurant scolaire	8
Démarches administratives	9
Infirmierie	10
Nous soutenir.....	11

Les services administratifs sont fermés du 14 juillet au 20 août 2023. Réouverture le 21 Août 2023.
Durant cette période, pas de standard téléphonique et courrier non relevé.

Merci donc de ne déposer **AUCUN** courrier dans la boîte aux lettres du 27 faubourg des Balmettes.

Pour contacter les services, les personnels et les enseignants, un seul outil : EcoleDirecte.

Pour les nouvelles familles, les codes seront communiqués début septembre.

Par téléphone	Accueil standard	04 50 45 05 20
Ecole Directe / mail	Pour la consultation du cahier de textes, des notes, de la vie scolaire, des factures... et l'envoi de mails aux professeurs et personnels administratifs	www.ecoledirecte.com ou application IOS ou Android Voir page 6
Site internet	Nombreuses informations, actualité, contacts,...	www.st-michel.fr
Réseaux sociaux	 facebook.com/saintmichelanecy/	 instagram.com/saintmichelanecy

Pensez à préciser dans chacune de vos communications les nom, prénom et classe de l'enfant concerné.



RENTREE DES CLASSES

Internat	Dimanche 3 septembre à 16h	
Petite et Moyenne sect.	Lundi 4 septembre à 8h30 : Noms de A à K <u>inclus</u> (<i>pas classe le mardi 5</i>) Mardi 5 septembre à 8h30 : Noms de L à Z (<i>pas classe le lundi 4</i>)	Cour des maternelles
Grande section et Primaire	Lundi 4 sept de 8h15 à 11h30 : Noms de A à K <u>inclus</u> (<i>pas classe l'a-midi</i>) Lundi 4 sept. de 13h15 à 16h25 : Noms de L à Z (<i>pas classe le matin</i>)	Cour du Primaire
CM 1-2 P.Linguistique	Lundi 4 sept de 8h15 à 11h30 : CM 1 PL (<i>pas classe l'a-midi</i>) Lundi 4 sept. de 13h15 à 16h25 : CM 2 PL (<i>pas classe le matin</i>)	Cour du Primaire
Sixièmes	Lundi 4 septembre - 8h à 12h Accueil et distribution des livres – <i>Pas de cours l'après-midi</i>	Cour des 6° - 5°
Cinquièmes	Lundi 4 septembre - 13h30 à 16h30 Accueil et distribution des livres	Cour des 6° - 5°
Quatrièmes	Lundi 4 septembre - 13h30 à 17h Accueil et distribution des livres	Cour des 4° - 3° Au fond de la grande cour
Troisièmes	Lundi 4 septembre - 8h30 à 12h Accueil et distribution des livres - <i>Pas de cours l'après-midi</i>	Cour des 4° - 3° Au fond de la grande cour
Secondes	Lundi 4 septembre - 9h30 à 12h - <i>Pas de cours l'après-midi</i>	Auditorium
Premières	Lundi 4 septembre - 13h30 à 16h30	Auditorium
Terminales	Lundi 4 septembre - 8h à 12h - <i>Pas de cours l'après-midi</i>	Auditorium
BTS 1 & 2 Form. initiale	Lundi 4 septembre - 9h SN et SIO 1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	Salle Louis Brisson (RDC bâtiment jaune)

Les livres des lycéens sont distribués les 5 et 6 septembre selon planning communiqué le jour de la rentrée.

VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

	DEBUT (après les cours)	FIN (Reprise des cours au matin)
Toussaint	Vendredi 20 Octobre 2023	Lundi 6 Novembre 2023
Noël	Vendredi 22 Décembre 2023	Lundi 8 Janvier 2023
Hiver	Vendredi 16 Février 2024	Lundi 4 mars 2024
Printemps	Vendredi 12 Avril 2024	Lundi 29 Avril 2024
Pont de l'Ascension	Pas de cours le vendredi 10 mai 2024	
Début des vacances d'été	Vendredi 5 Juillet 2024	

REUNIONS D'INFORMATION DESTINEES AUX PARENTS

Classe	Date	Horaire	Lieu	Déroulé
Maternelles	Mardi 12 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale et réunion par classe avec les enseignants
CP - CE1 - CE2 - ULIS	Jeudi 14 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
CM1 - CM2	Mardi 12 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
6 ^{ème}	Jeudi 7 septembre	20h30	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale de la division puis présentation, par classe, avec le professeur principal et les différents enseignants
5 ^{ème}	Jeudi 7 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
4 ^{ème}	Mardi 5 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
3 ^{ème}	Mardi 5 septembre	20h30	Auditorium St-François de Sales	
2 ^{nde} Euro	Vendredi 8 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	Présentation du voyage aux USA
2 ^{nde}	Vendredi 8 septembre	18h30	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale puis par classe avec le prof. Principal
1 ^{ère}	Vendredi 15 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale par le Préfet et des enseignants
Terminale	Vendredi 15 septembre	20h30	Auditorium St-François de Sales	
Tous niveaux	Lundi 9 octobre	20h	Auditorium St-François de Sales	Assemblée Générale de l'APEL

APEL

Assemblée générale de l'APEL suivie d'une conférence d'Emmanuel Gourmet, médecin psychologue sur "Et si seule la bienveillance pouvait changer l'humanité ?" - **Lundi 9 octobre 2023 à 20h à l'auditorium**

Tous les parents sont conviés.

PORTES-OUVERTES POUR LA RENTREE 2024

Pour l'entrée à l'école maternelle et primaire	Samedi 18 novembre 2023 de 8h30 à 12h
Pour l'entrée en 6 ^{ème}	Samedi 18 novembre 2023 de 8h30 à 12h
Pour l'entrée en lycée	Vendredi 2 février 2024 de 16h30 à 19h30 Samedi 3 février 2024 de 8h30 à 12h
Pour l'enseignement supérieur (BTS, bachelor et mastères Informatique)	Vendredi 2 février 2024 de 16h30 à 19h30 Samedi 3 février 2024 de 8h30 à 12h

Parents de Saint-Michel, soyez vigilants !

Si vous avez un nouvel enfant à inscrire pour septembre 2024, vous recevrez un formulaire d'intention d'inscription avant les vacances de Toussaint.

STAGE DE 3EME

Du 4 au 8 décembre 2023

INFORMATIONS GENERALES

LES ASSOCIATIONS ET INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT

LES ASSOCIATIONS

A.A.E.S.L. - ASSOCIATION ANNECIENNE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE

Cette association, loi 1901, établit les factures aux familles, reçoit les subventions et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Didier SEPULCHRE.

A.F.B. - ASSOCIATION DU FAUBOURG DES BALMETTES

Cette association assure la gestion immobilière de l'établissement (constructions, grosses réparations...). Son président est Monsieur Eric DENAIS.

A.P.E.L. SAINT-MICHEL

Association des parents d'élèves. Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale (voir informations en début d'année). Adhésion APEL St-Michel : 4€ par famille.

ASSOCIATION SPORTIVE – UGSEL

Fédération sportive Educative de l'Enseignement catholique

L'association sportive permet aux élèves qui le désirent de pratiquer une activité sportive en dehors du temps scolaire, entre 12h et 13h, et de participer à des compétitions sportives inter-établissements (départementales-régionales-nationales) qui ont lieu le mercredi après-midi.

De nombreux sports (collectifs et individuels) sont proposés : hand-ball, volley-ball, futsal, cross-country, athlétisme, badminton, gymnastique, tennis de table, musculation, escalade...

Notre volonté est de faire vivre l'AS comme un lieu d'éducation, de former les jeunes à la prise de responsabilité, de leur transmettre le goût de l'effort, de la persévérance et de les initier à la vie associative.

L'animation est assurée par les enseignants d'EPS. **Adhésion Association Sportive Saint-Michel : 7 € /an**

Elle est affiliée à l'U.G.S.E.L. Les indications pratiques seront communiquées à la rentrée par les professeurs.

ASSOCIATION CULTURELLE - ECOLE DE MUSIQUE COMM'UN ACCORD

Une école de musique interne à Saint-Michel permet aux élèves qui le souhaitent de pratiquer un instrument ou une activité musicale. Pour toutes informations : communaccord.fr ou communaccord@st-michel.fr

AUMONERIE

A partir du projet pastoral de l'Etablissement, de nombreuses activités et propositions sont faites aux élèves. Une Association (Aumônerie Saint-Michel) gère ces activités.

LES INSTANCES

LE COMITE PASTORAL

Il est composé d'éducateurs, professeurs et parents. Il se réunit pour planifier et organiser les activités pastorales.

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Ce comité est représentatif de tous les « partenaires de l'établissement » : associations, professeurs, parents, membres du personnel et élèves. Il est un lieu de débat, force de propositions.

LES CONSEILS PEDAGOGIQUES

Il existe un conseil pédagogique collège et un conseil pédagogique lycée.

Le Comité d'Éducation à la Santé et de Prévention réunit une vingtaine de membres (personnels, enseignants, élèves, parents d'élèves...). Le CESP conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la santé et de prévention intégré au projet d'établissement.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

ACCUEIL

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h - 13h15 à 17h30 - 04 50 45 05 20

Ce service assure le suivi des comptes « restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

COMPTABILITE

Le service comptabilité gère la facturation des élèves. Horaires : **du lundi au jeudi** - 8h30-12h et 13h30-16h30.

Contact : Véronique PEYLET – Agnès POLI - Tél. 04 50 45 22 28 – compta@st-michel.fr

Pour l'étude de toute demande de réduction sur les frais de scolarité : compta@st-michel.fr ou 04 50 45 22 28.

SECRETARIATS

Les secrétariats ne gèrent pas l'intendance ni la vie scolaire.

Le secrétariat de l'établissement est assuré de la façon suivante :

- Emilie DECHATRE et Delphine DESGRANGES assurent le secrétariat scolaire du lycée** : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, bourses, secrétariat des divisions du lycée, examens.
Tél. 04 50 45 66 16 - secretariat-scolaire@st-michel.fr
- Carine BRILLON assure le secrétariat scolaire de l'école et du collège** : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, secrétariat des divisions du collège.
carine-brillon@st-michel.fr
- Clarisse MAES assure le secrétariat du Directeur, le suivi des BTS en formation initiale et des inscriptions des nouveaux élèves.** Elle est assistée de Bouchera INETIDAM.
Tél. 04 50 45 62 61 - secretariat@st-michel.fr

ORGANISATION DU QUOTIDIEN DES ELEVES

HORAIRES DES CLASSES

Ecole	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 à 11h30 13h25 à 16h25 + Etudes (→ 17h45)
ULIS Primaire	Lundi	9h à 11h30 - 13h25 à 16h25
	Mardi, jeudi et vendredi	8h15 à 11h30 - 13h25 à 16h25
Collège - Division des 6° - 5°	Lundi mardi, jeudi et vendredi	8h à 12h - 13h25 à 16h25 (+ Etudes → 17h45)
	Mercredi	8h - 12h (pour les 5 ^{ème})
Collège- Division des 4° - 3°	Lundi au vendredi	8h à 12h - 13h25 à 17h25 (+ Etudes → 17h25)
	Mercredi	8h - 12h
Collège (toutes divisions)	Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi matin ou après-midi	
Lycée	Lundi au vendredi	8h à 12h - 13h25 à 17h25 (+ Etudes -> 19h)
	Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le samedi matin	

POUR L'ECOLE

De 16h30 à 17h45 pour les familles qui le désirent (inscription auprès des enseignants). Coût : 2,50€/jour
Elles débuteront le Jeudi 7 septembre.

Tout retard au-delà de 17h45 sera facturé 2,50€ supplémentaire.

POUR LE COLLEGE ET LE LYCEE

Chaque division a sa manière de fonctionner : consulter les règlements de division distribués à la rentrée.
 Pour les 6°-5° : de 16h45 à 17h45. Pour les 4°-3° : de 16h30 à 17h25.

Elles débuteront le Mardi 5 septembre 2023.

POUR LE LYCEE

Les élèves peuvent travailler à Saint-Michel jusqu'à 19h.

ABSENCES

Pour signaler les absences nous vous recommandons d'utiliser **EcoleDirecte** :

- Absences Lycée
 - Absences 6°-5°
 - Absences 4°-3°
- Messagerie – Onglet « Personnel »**

ECOLE DIRECTE

EcoleDirecte (site internet ou application mobile) est l'outil **indispensable** au lien entre l'établissement et les familles et élèves.

Attention, il existe 2 types de compte : le compte Elève et le compte Famille. Les deux comptes ne permettent pas d'avoir accès aux mêmes informations. Il est donc **indispensable** que chacun utilise le compte qui lui est propre : l'élève utilise son compte élève, le parent utilise le compte famille. **La connexion aux comptes se fait avec des identifiants personnels qui sont donc différents pour l'élève et les parents.** L'identifiant et le code seront donnés **uniquement aux nouveaux parents et nouveaux élèves.**

Pour les parents et élèves qui étaient déjà à Saint-Michel l'an dernier, les codes restent inchangés.

Vos identifiants sont à conserver et seront utiles pendant toute la scolarité de votre enfant.

	Compte Parents			Compte Elèves		
	<i>Ecole</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>	<i>Ecole</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>
Vie scolaire (absences, sanctions...)	Non	Oui	Oui	Pas de compte Elève à l'école	Oui	Oui
L'emploi du temps	Non	Oui	Oui		Oui	Oui
Le cahier de textes	Non	Oui	Oui		Oui	Oui
Les notes	Non	Oui	Oui		Oui	Oui
Espace de Travail Elève	Non	Non	Non		Oui	Oui
Cloud Elève	Non	Non	Non		Oui	Oui
Cloud Parents	Non	Oui	Oui		Non	Non
Messagerie Elève	Non	Oui	Oui		Oui	Oui
Messagerie Parents	Oui	Oui	Oui		Non	Non
Situation financière (factures, solde...)	Oui	Oui	Oui		Non	Non

REGLEMENTS INTERIEURS

L'Établissement possède un règlement intérieur par division présent dans le carnet de correspondance.

NOTES ET BULLETINS SCOLAIRES COLLEGE ET LYCEE

Vous pouvez consulter les notes sur EcoleDirecte ainsi que **les bulletins trimestriels ou semestriels**. Il vous appartient de les archiver électroniquement en les téléchargeant ou de les imprimer en cas de besoin.

LIVRES SCOLAIRES

Tous les livres (de la primaire au lycée) sont fournis par l'établissement et distribués aux élèves au cours de la 1^{ère} semaine de septembre. Aucune liste n'est donc communiquée.

Attention : pour les lycéens, obligation d'être en possession du Pass'Region.

A noter : les romans et cahiers de travaux pratiques (TP) utilisés pendant l'année font l'objet d'une commande via le professeur de la matière concernée et sont facturés sur les factures complémentaires.

PASS'REGION

Cette carte, offerte à tous les lycéens par le Conseil régional, donne une série d'avantages culturels et sportifs. Elle permet également de bénéficier de la location gratuite des manuels scolaires (hors œuvres littéraires et cahiers de TP).

Elève déjà lycéen en 2022-2023 : la carte est toujours valide. Le rechargement sera effectué à distance par l'établissement avant la rentrée. Un mail vous informera du rechargement de votre Pass'Region.

Elèves de Seconde et nouveaux élèves provenant d'un établissement hors région Auvergne Rhône-Alpes :

2 modalités pour faire la première demande du Pass'Region :

- Application « PASS REGION » à télécharger depuis un smartphone (modalité vivement recommandée)
- Par Internet sur le site spécifique de la région « jeunes.auvergnerhonealpes.fr ».

La carte peut être présentée dans son format physique ou numérique via l'application.

EXAMENS ET DIPLOMES (BREVET - BACCALAUREAT)

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans). Une attestation leur sera remise par la Mairie. Elle est à conserver.

Les années d'examen, les élèves ne doivent **en aucun cas** prendre des engagements :

- Avant la fin de l'année scolaire (brevet)
- Avant la délibération du jury (date indiquée au verso de la convocation aux épreuves) afin de pouvoir se rendre aux convocations.

Pour tout examen (Brevet ou Baccalauréat), le candidat doit obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation.

NOTES DES EPREUVES ANTICIPEES DU BAC EN 1°

Les relevés de notes des épreuves anticipées de Première sont disponibles dès la mi-juillet sur l'espace Candidat de "Cyclades" (la plateforme de gestion des examens et concours de l'Education Nationale).

Les codes personnels de connexion à Cyclades sont communiqués par le secrétariat scolaire du lycée lors de l'inscription au bac, courant novembre. Ils sont à conserver sur les 2 années (1° et terminale).

DIPLÔMES

Les diplômes sont délivrés lors d'une matinée ou d'une soirée spécifique courant novembre. Vous serez informés de la date précise. **L'original est à conserver obligatoirement.** Ne jamais s'en dessaisir.

1. Pour le DNB (brevet des collèges)

- a. Les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du brevet, doivent en faire la demande auprès du préfet de division : vincent-roig@st-michel.fr
- b. Les notifications d'aménagement sont envoyées par le Rectorat, avant les examens, sur l'espace "candidat" de Cyclades.

2. Pour le baccalauréat

- a. A compter du mois d'octobre, les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du BAC doivent en faire la demande auprès de Dorota Tatin.
- b. Les notifications d'aménagement sont envoyées par le Rectorat, avant les examens, sur l'espace personnel "candidat" de Cyclades.

ORIENTATION

Pour les questions relatives à l'orientation, merci de prendre contact avec le Professeur principal.

Pour le collège et le lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.

En Terminale, le suivi Parcoursup et des dossiers du baccalauréat, sont assurés par les Professeurs principaux et le préfet du cycle terminal.

ACTIVITES CULTURELLES LYCEE

La participation aux activités culturelles du lycée s'élève entre 55 € et 105 € en fonction des classes et niveaux.

Les activités culturelles ont lieu 1 semaine sur 2 pour les Secondes. Pour les Premières et les Terminales, des journées banalisées sont planifiées ; le planning sera communiqué aux élèves au début de chaque trimestre.

B.D.I.O. (BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION)

Il propose une information sur l'orientation. Il est assuré par des parents d'élèves. Le bureau est situé au CDI. Une permanence, le vendredi de 12 h à 14 h, est ouverte aux élèves et à leur famille.

LIEUX DE VIE

Chaque classe a sa propre salle de classe. Les élèves changent de salle uniquement pour les matières nécessitant un matériel spécifique (Sciences, musique...)

C.D.I. (CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIONS)

Miryam GUIDI et une deuxième documentaliste assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi.

Les élèves peuvent y faire des recherches grâce aux différents supports disponibles (livres, revues, documentation, PC avec accès internet contrôlé...). **Un règlement spécifique régit le CDI.** Vous pouvez en prendre connaissance dans le carnet de correspondance.

SALLE D'ETUDES

Chaque division de collège et lycée possède une salle d'étude. Elle permet aux élèves de travailler dans le silence.

FOYER LYCEENS

Un foyer est disponible pour les lycéens à certains horaires de la journée. Il permet des moments de détente, dans le respect du matériel et du règlement intérieur du lycée.

RESTAURANT SCOLAIRE - CAFETERIA

La restauration scolaire est assurée par la société SODEXO avec un développement des produits bio et locaux.

1. Réservation des repas :

- Chaque élève dispose d'une carte magnétique personnelle.
- Cette carte permet de réserver le repas via les bornes installées dans chaque division et de prendre son plateau au self.
- La réservation est possible de la veille 14h10 jusqu'au jour-même 10h10.
- Les réservations doivent être effectuées par l'élève lui-même, sauf pour l'école primaire.

2. Gestion des absences :

- Tout repas réservé mais non consommé sera débité du compte de l'élève, sauf en cas d'absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.

3. Paiement des repas et gestion du solde du compte :

- Chaque famille dispose d'un compte « restaurant scolaire » sur lequel figure le porte-monnaie de (des) enfant(s). Compte accessible depuis www.st-michel.fr.
- Il est essentiel de veiller à ce que le compte de votre enfant ne soit pas à zéro. Si le solde est insuffisant, l'élève ne pourra pas réserver son repas et déjeunera en fin de service.
- Pour approvisionner les comptes, il est fortement conseillé de payer les repas en ligne par carte bancaire.
- Les règlements effectués à l'accueil, avant 8h30, du lundi au vendredi, sont crédités sur le compte de l'élève le jour-même. Dans ce cas l'élève doit réserver son repas pendant la récréation de 10h.

Pour toute information ou réservation, vous pouvez contacter l'accueil de l'établissement au 04 50 45 05 20 ou envoyer un e-mail à restaurant-scolaire@st-michel.fr.

Une **cafétéria** est également disponible pour les lycéens et étudiants. Elle propose une restauration "rapide". La cafétéria est gérée depuis l'application "mysodexo" ou depuis le site internet Sodexo.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

BOURSES

COLLEGE ET LYCEE

Les familles de collège et de lycée recevront la semaine de la rentrée les documents relatifs à la bourse.

Attention : De la 6^e à la 3^e la demande doit être renouvelée chaque année. De la seconde à la terminale, la bourse s'applique sur les trois années de lycée (de manière non-rétroactive).

La demande de bourse par les familles éligibles ne concerne que celles qui ne bénéficient pas encore de cette allocation.

TRANSPORTS

Bus SIBRA - **Lignes n° 4 et 15.**

Pour tout renseignement : 04 50 10 04 04 ou à la boutique SIBRA située en face de la gare.

Ramassage scolaire : s'adresser à la mairie de votre commune ou à la SIBRA (si vous habitez Annecy).

ASSURANCE

Aucune attestation n'est à fournir.

VOUS DEVEZ VEILLER A CE QUE VOTRE ENFANT BENEFICIE D'UNE ASSURANCE :

- responsabilité civile (dommages causés)
- individuelle accident (dommages subis) : tous dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non y compris les bris de lunettes, appareils auditifs, d'orthodontie; invalidité; décès.
- frais de recherche et sauvetage et frais de secours y compris les frais de secours sur piste lors de sorties ski

- assistance et rapatriement.

Pour être complète, cette assurance doit couvrir votre enfant pendant :

- le temps scolaire pour toutes les activités organisées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement notamment à l'occasion des sorties, voyages et stages dont les stages linguistiques, les activités sportives y compris le ski, les activités socio-culturelles ;
- le temps extra-scolaire : week-end, vacances, 24/24 ;
- le trajet.

COMMENT ASSURER VOTRE ENFANT SCOLARISE ?

En souscrivant une assurance auprès de la compagnie de votre choix.

EN CAS D'ACCIDENT

Délai : Vous disposez de 5 jours pour faire les démarches

1. **Votre enfant doit prévenir IMMEDIATEMENT** ou faire prévenir le professeur, le personnel d'éducation, l'accompagnateur, de tout accident survenant dans le cadre des activités organisées par l'établissement – dans et hors les murs – quelle que soit la gravité.
2. **Dans un délai de 5 jours, les parents doivent systématiquement :**
 - Prévenir leur compagnie d'assurance et se conformer à la démarche indiquée,
 - Prévenir le secrétariat général, 04 50 05 82 06 - secretariat-general@st-michel.fr, en précisant :
 - Le nom, l'adresse et le téléphone de la compagnie d'assurance
 - Le numéro de contrat ou de police
 - Les nom, prénom et adresse du souscripteur du contrat

Si votre enfant est "l'auteur" de l'accident, les coordonnées de votre assurance seront transmises à la famille de la "victime" afin que la responsabilité civile puisse fonctionner.

INFIRMERIE

Deux infirmières assurent ce service. Tél : 04 50 10 38 60 - infirmierie@st-michel.fr

Horaires de l'infirmierie : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 11h30 / 12h30 - 17h30 et mercredi 9h – 12h15

Son but est de préserver le bien-être de chaque élève, tant au niveau moral que physique, tout en limitant l'absentéisme. Si votre enfant « ne va pas bien » n'hésitez pas à prendre contact avec elle et à l'informer des problèmes de santé survenant pendant la scolarité.

Si votre enfant a un traitement ou souffre d'allergies, l'infirmière a besoin d'une copie de l'ordonnance et le traitement concerné sous enveloppe cachetée.

En dehors des heures d'ouverture de l'infirmierie, les urgences sont gérées par les divisions.

En cas d'urgence, s'il s'avère impossible de joindre rapidement la famille, les enfants blessés (ou dont l'état est incompatible avec une présence dans l'établissement) sont toujours conduits, au centre hospitalier d'Annecy en véhicule sanitaire (après appel du 15).

Notez que votre enfant ne peut assumer une matinée de cours sans avoir pris un petit-déjeuner correct et, s'il n'a pas eu le temps, pensez à lui donner une collation.

Merci de prendre en charge votre enfant s'il est malade en le gardant à la maison (cela évitera que l'on vous appelle pour venir le chercher). Nous ne gardons pas les élèves malades dans l'établissement : les parents doivent s'organiser. L'infirmière juge de la nécessité des soins ou du retour à domicile et non l'élève par portable avec ses parents.

LES VACCINATIONS

Selon le Code de la santé publique, articles L3111-1 à L3111-11, si un enfant n'est pas à jour des vaccinations obligatoires, il se verra refuser l'inscription ou la réinscription dans l'établissement. Il vous appartient donc d'être à jour des vaccinations et de communiquer la photocopie de la page vaccination du carnet de santé.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SERVICE DIOCESAIN)

Pour bénéficier de ce service, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, 4 avenue de la Visitation à Annecy - 04 50 33 09 24.

Une permanence d'écoute à lieu à Saint-Michel. Voir le planning à l'infirmerie.

COLLECTE DE DONNEES – DROIT A L'IMAGE

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

L'inscription de votre enfant implique une inscription automatique à la newsletter (environ 5 envois par an) et de vos coordonnées téléphoniques professionnelles à notre prestataire en charge de l'édition du livre de l'année : Diagramme - 31130 Quint-Fonsegrives.

Vos coordonnées seront transmises à l'APEL (Association des Parents d'élèves) et soumises à votre autorisation avant diffusion aux parents de la classe.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'un des points ci-dessus, merci de le faire savoir par mail à rgpd@st-michel.fr

LIVRE DE L'ANNEE – INTERNET – PHOTOS

Le livre de l'année donne chaque année un aperçu de la vie à Saint-Michel (vie scolaire et extra-scolaire).

Il est constitué à partir de photos prises tout au long de l'année. **L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre.** Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet de Saint-Michel (www.st-michel.fr).

PHOTOS DE CLASSE

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement : **Du Lundi 11 au mercredi 13 septembre 2023.**

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir par écrit à Stéphanie Joly (communication@st-michel.fr), **avant le lundi 4 septembre 2023.**

NOUS SOUTENIR

DONS A PROJETS ET A CONSTRUCTION

Saint-Michel est une association habilitée à délivrer des reçus fiscaux, ce qui vous permet de soutenir les différents projets en effectuant un don. (voir facture ci-jointe).

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'établissement est habilité à percevoir le "13%" de la taxe d'apprentissage.

N'hésitez pas à consulter le site internet (st-michel.fr, rubrique "nous soutenir") ou contacter Stéphanie JOLY pour tout renseignement : taxeapprentissage@st-michel.fr - 04 50 05 82 00

POUR CONTACTER L'ETABLISSEMENT

Privilégier les mails EcoleDirecte

Direction	Directeur	Jean-Marc VILLERMET	04 50 45 62 61	
	Directrice adjointe	Emmanuelle ESTRANGIN	04 50 10 38 67	
	Secrétaire générale et RH	Marianne QUINTON	04 50 10 38 66	
	Directeur délégué aux enseignements technologiques Responsable service informatique	Stéphane BEAUD	04 50 45 05 20	
	Responsable Communication	Stéphanie JOLY	04 50 05 82 00	
	Ecole	Directrice Ecole	Martine CLAEYS	04 50 45 87 31
	Collège	Division des 6 ^{ème} - 5 ^{ème}	Préfet : Julien ALLEGRE	04 50 45 63 82
		Pour signaler une absence 6°-5° EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 6°-5°"		
		Division des 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Préfet : Vincent ROIG	04 50 45 89 39
	Pour signaler une absence 4°-3° EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 4°-3°"			
Lycée	Coordinatrice Lycée	Dorota TATIN	04 50 45 66 16	
	Division des Secondes	Préfet : Dorota TATIN	04 50 45 66 16	
	Division du cycle terminal (1 ^{ère} + Terminale)	Préfet : Amélie GIBOIN	04 50 45 66 16	
BTS	Préfet	Jean-Luc PASQUIER	04 50 45 36 52	
Internat	Responsable	Prudence MUYUMBU	04 50 10 38 63	
Pastoral	Animateur en Pastoral		04 50 45 88 76	
Vie scolaire Lycée	CPE - Responsable Vie scolaire	Ludovic MONTAURIOL	04 50 45 05 20	
	Pour signaler une absence lycée : EcoleDirecte : rubrique personnels absence lycée			
Infirmierie	Infirmière Voir horaires p. 10	Alyson BUSK et Hélène COLLIGNON	04 50 10 38 60	
CDI	Miryam GUIDI		04 50 45 94 87	
Accueil & Restaurant scolaire	Carine BRILLON et Mélanie HOUIN		04 50 45 05 20	
Secrétariats Services	Assistante de direction	Clarisse MAES	04 50 45 62 61	
	Service Inscriptions	Clarisse MAES Bouchera INETIDAM	04 50 45 62 61	
	Secrétariat scolaire lycée, examens et réinscriptions lycée	Delphine DESGRANGES Emilie DECHATRE	04 50 45 66 16	
	Secrétariat scolaire école - collège et réinscriptions	Carine BRILLON	04 50 45 05 20	
	Secrétariat RH	Bouchera INETIDAM	04 50 45 34 60	
Comptabilité	Facturation familles	Véronique PEYLET	04 50 45 22 28	
	Comptabilité - Fournisseurs	Agnès POLI		
Pôle apprentissage	Secrétariat et suivi des alternants	Sarah NEMER	04 50 05 82 06	